



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

Le CHSCT de la
PIC de Wissous
s'est prononcé à
2 Pour, 1
Contre, 3 Abst

Le CT s'est
prononcé sur le
projet de
fermeture du
STM en
s'abstenant.

L'accord, lui, a
été signé
unanimentement,
ce qui était
l'objectif de la
CFDT dans cette
négociation,
après la
satisfaction des
attentes des
agents et cadres
du STM.

Un accord de
très haut
niveau, pour un
dossier traité à
vitesse grand V !

La CFDT félicite
également les
acteurs ayant
participé à cette
négociation,
ainsi que
l'équipe dédiée,
qui a œuvré
pour traiter
chaque cas !
Place à la
commission de
suivi pour régler
tous problèmes.

**STM Paris
Brune :**

Accord UNANIME : C'est historique à Paris !

Le 26 Mars 2014, l'accord finalisant la négociation sur le Service de Tri Manuel de Paris Brune a été entériné par toutes les organisations syndicales : CFDT, CGT, FO, SUD. Ce résultat est à mettre au crédit d'un dialogue social riche, constructif, qui a permis cet accord unanime historique à Paris. Y compris lors du Comité Technique, l'idée émise par la CFDT de déclencher la prime de mobilité géographique même en cas de raccourcissement du temps de trajet a été revalorisée à la hauteur des nouvelles fourchettes du siège Courrier, dont nous avons pris connaissance la veille. Mais surtout, le choix d'une équipe totalement dédiée aux reclassements des agents du STM, a permis de travailler au plus près des souhaits des agents, de créer des nouveaux postes d'agents d'accueil en réintégrant cette activité sous-traitée, pour, au final, proposer des solutions à la quasi-totalité du personnel du STM en un temps record : la fermeture programmée au 1^{er} septembre a ainsi pu être avancée au 1^{er} avril !

Les principales mesures d'accompagnement financier.

Mobilité géographique avec ou sans rallongement de temps de trajet domicile-travail	Montant en Euros
0 à 10 km ou 0 à 15 mn	400
11 à 15 km ou 16 à 30 mn	900
16 à 30 km ou 31 à 45 mn	1 500
Au-delà de 30 km ou de 45 mn	2 500

Mobilité avec changement de domicile familial : 5 000 € + 1 000 € par enfant à charge, plafonné à 10 000 €.

Mobilité fonctionnelle	Montant en Euros	Indemnités complémentaires
Facteur ou collecteur	5 000	3 000
Agent de prod en PDC avec 20% de distri	4 000	600
Vers une PIC	3 500	
Enseigne, Colis, Banque Postale, Courrier hors PIC	3 000	3 000 si contact avec le public
PDC ou PPDC agent de prod à 100%	3 000	
Agent d'accueil	3 000	1 500
Cadre vers autre site ou fonction	3 000	
Cadre en PIC, PDC, PPDC	3 000	

Autres indemnités	Montant en Euros
Augmentation nombre de vacances (hors nuit vers jour)	1 000
Changement de régime de travail (hors nuit vers jour)	1 000

Passage de nuit en jour : 2 500 €, maintien de heures de nuit jusqu'à la date de fermeture au 1er septembre, et déclenchement de l'accord du 8 juin 2007, soit 18 mois à taux plein et 6 mois à demi-taux.